

**Séance du  
Conseil du  
17 août 2026**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, le lundi 17 août 2026 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, MM François Leclerc et Michel Rousseau et les conseillère, Mesdames Édith Rousseau et Isabelle Raullet. M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Ariane Tessier-Moreau, conseillère

Siège vacant : Siège #3

**1. Ouverture de la séance**

M. le maire, Éric Gervais-Després procède à l'ouverture de la séance à 19h.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M. le maire, Éric Gervais-Després  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M<sup>me</sup> Isabelle Raullet, siège #4  
M. François Leclerc, siège #5  
M. Michel Rousseau, siège #6

**Est absente :** M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau, siège #1

**Siège vacant :** Siège #3

**2026-08-01**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Mot du maire;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du mois de juillet 2026 ;
6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion ;
7. Rapport des comités ;
8. Dépôt de document
9. Avis de vacances
10. Déclenchement d'une élection partielle – Poste numéro 1
11. Désignation de Madame Raïssa Dona Ngandeu à titre de fonctionnaire désignée pour la réglementation d'urbanisme – Inspectrice en bâtiments et adjoints;
12. Avis de motion - Règlement relatif à la fermeture du chemin de la Batture et d'une portion du chemin du Roi en période hivernale
13. Modification du règlement de zonage – Rectification de limites de zones

- 14. Avis de Motion – Modification de zonage
- 15. Correspondances;
- 16. Suivi de dossier ;
  - 16.1. Vitesse
  - 16.2. Déneigement
- 17. Varia ;
  - 17.1. Élection – 27 septembre 2026 dépôt 14 août au 28 août
  - 17.2. Gala Prestige
  - 17.3. Transport
- 18. Période de questions générales écrites et verbales ;
- 19. Levée de la séance ordinaire.

**Mot du Maire**

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau appuyé par la conseillère Isabelle Raullet que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

**4. Mot du Maire**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et espère que chacun passe un bel été.

Il tient à souligner le départ à la retraite de Mme Louise Lavoie, qui a œuvré à titre de maître de poste pour la Municipalité pendant de nombreuses années. Il lui souhaite une belle retraite et beaucoup de bons moments en famille. Il souligne également que le bureau de poste est maintenant situé au Centre de la Volière et remercie Mme Christine Shepherd d’avoir repris le service.

Le maire souligne le succès de l’événement **L’Isle en fête**, qui a permis aux visiteurs de passer une belle journée et qui contribue au rayonnement de l’Isle.

Enfin, le maire offre ses plus sincères condoléances à la famille de M. Denis Bernier et tient à lui transmettre ses pensées en cette période difficile.

**2026-08-02**  
Adoption du  
procès-verbal du  
mois de mai  
2026

**5. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du mois de juillet 2026**

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par la conseillère Isabelle Raullet et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal du mois de juillet 2026 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

**2026-08-03**  
Présentation et  
ratification des  
comptes

**6. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

## EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Raullet**

**APPUYÉ PAR Édith Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses au 11 août 2026 totalisant 47 420,80\$

Rapport de  
comité

### 7. Rapport des comités

**Éric** informe que la Municipalité a bien reçu les caméras qui permettront de diffuser en ligne la file d'attente. Toutefois, celles-ci nécessitent une connexion Internet, qui n'est pas encore disponible à la gare. L'installation est donc prévue pour l'an prochain.

Concernant les escaliers de la Pointe-aux-Pins, une évaluation est en cours afin de déterminer la meilleure solution à long terme, tout en assurant la sécurité des usagers.

Il mentionne également que l'employé du Musée retourne à l'école. La Municipalité ne dispose donc plus d'employé pour assurer l'ouverture du Musée. Toutefois, quelques bénévoles se sont portés volontaires pour assurer l'ouverture quelques heures par jour afin de permettre aux visiteurs de découvrir l'exposition.

**Édith** revient sur l'événement **L'Isle en fête**, qui s'est tenu le 15 août. Elle souligne le succès de l'événement, l'intérêt des visiteurs pour l'Isle ainsi que le plaisir de voir les insulaires partager leur passion avec les visiteurs. Elle mentionne également que d'autres capsules vidéo seront diffusées au cours des prochaines semaines sur les réseaux sociaux de la Municipalité.

**Michel** informe les citoyens de l'installation de nouvelles pancartes humoristiques sur l'Isle visant à sensibiliser les usagers de la route à l'importance de ralentir.

Il mentionne également que la Municipalité poursuit ses démarches concernant les ponceaux du chemin de la Batture. Une visite sur le terrain a notamment eu lieu avec des représentants de Conservation de la nature et du ZIP des Estuaires

### 8. Dépôt de document

Le conseil municipal prend acte de la démission de M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau conseillère #1, le 8 août 2026 dernier M<sup>me</sup> Tessier-Moreau a fait parvenir une lettre informant les membres du conseil, de sa démission en date du 8 août 2025. La greffière-trésorière dépose ce document.

## 9. Avis de vacances

La directrice générale avise la population d’une vacance au sein du conseil municipal, à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Ariane Tessier-Moreau.

2026-08-04

Reprofilage  
fossés camping

## 10. Déclenchement d’une élection partielle – Poste numéro 1

**ATTENDU QUE** le poste de conseiller pour le siège numéro 3 est devenu vacant en date du 8 août 2026;

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une élection partielle doit être tenue lorsque la vacance survient plus de 12 mois avant la prochaine élection générale;

**ATTENDU QUE** la municipalité est dans l’obligation de pourvoir ce poste;

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Isabelle Raullet**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal constate officiellement la vacance du poste pour le siège numéro 1;

**QUE** le conseil municipal demande au président d’élection de la municipalité de tenir une élection partielle afin de pourvoir ce poste, conformément aux dispositions légales en vigueur;

**QUE** les dépenses relatives à cette élection soient autorisées et imputées au poste budgétaire prévu à cet effet.

2026-08-05

Nouvelle  
inspectrice

## 11. Désignation de Madame Raïssa Dona Ngandeu à titre de fonctionnaire désignée pour la réglementation d’urbanisme – Inspectrice en bâtiments et adjoints

**CONSIDÉRANT** l’entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l’utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d’urbanisme et d’environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l’émission des permis à l’égard des règlements d’urbanisme, du Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r. 35.2) est confiée

à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues doit désigner les personnes autorisées à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'application de sa réglementation d'urbanisme et des règlements relevant de leurs fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Raïssa Dona Ngandeu est affectée à ces fonctions au sein de la MRC de Montmagny pour le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de désigner des fonctionnaires adjoints afin d'assurer la continuité du service en cas d'absence ou d'indisponibilité de la fonctionnaire désignée principale;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau**

**APPUYÉ PAR Isabelle Raullet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues désigne madame Raïssa Dona Ngandeu à titre d'inspectrice en bâtiments et fonctionnaire désignée, responsable, pour et au nom de la Municipalité, de l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'émission des permis et certificats à l'égard des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r. 35.2), applicables sur son territoire;

**QU'**en l'absence ou en cas d'indisponibilité de madame Raïssa Dona Ngandeu, madame Valérie Gagné et monsieur Frantz Rozefort soient désignés respectivement à titre d'inspectrice adjointe et fonctionnaire désignée adjointe et d'inspecteur adjoint et fonctionnaire désigné adjoint, et soient autorisés à exercer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, les fonctions et pouvoirs confiés à la fonctionnaire désignée, notamment en matière d'application de la réglementation d'urbanisme et d'émission des permis et certificats;

**QUE** madame Valérie Gagné et monsieur Frantz Rozefort soient également autorisés, lorsqu'ils agissent à titre de fonctionnaires désignés adjoints, à appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q-2, r. 35.2);

**QUE** madame Raïssa Dona Ngandeu, madame Valérie Gagné et monsieur Frantz Rozefort soient autorisés, dans le cadre des règlements dont ils ont la charge d’application, à effectuer les inspections nécessaires ainsi qu’à délivrer les avis et constats d’infraction pour toute contravention relevant de leurs fonctions;

**QUE** la présente désignation entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil municipal;

**QU’**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Raïssa Dona Ngandeu, madame Valérie Gagné, monsieur Frantz Rozefort ainsi qu’à la MRC de Montmagny.

Avis de motion-  
Règlement  
fermeture des  
chemins

**12. Avis de motion - Règlement relatif à la fermeture du chemin de la Batture et d’une portion du chemin du Roi en période hivernale**

Avis de motion est par les présentes donné par **François Leclerc**, conseiller, qu’à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté, pour adoption, un règlement concernant la **fermeture saisonnière du chemin de la Batture et d’une portion du chemin du Roi**.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de prévoir la fermeture saisonnière du **chemin de la Batture dans son entièreté**;
- de prévoir la fermeture saisonnière d’une **portion du chemin du Roi**, incluant le secteur desservant la propriété située au **320, chemin du Roi**;
- d’établir la période de fermeture du **chemin de la Batture**, soit du **1er décembre au 1er juin**, et de prévoir que la **portion du chemin du Roi visée par le règlement sera fermée à compter de la fermeture saisonnière du traversier et rouvrira lors de la reprise du service du traversier pour la saison suivante**;
- de prévoir qu’aucun déneigement ni entretien hivernal ne sera effectué par la Municipalité sur les portions de chemins visées pendant la période de fermeture;
- et **d’abroger le règlement numéro 2019-03-133 concernant la fermeture du chemin de la Batture**, lequel sera remplacé par les nouvelles dispositions prévues au règlement à être adopté.

**Note au procès-verbal :**

Le conseiller donnant l’avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2026-08-06  
Modification  
règlement de  
zonage

**13. Modification du règlement de zonage – Rectification de limites de zones**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues est régie par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme et qu’elle peut modifier sa réglementation

d’urbanisme conformément aux dispositions applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite apporter une modification à son règlement de zonage afin de rectifier certaines limites de zones apparaissant au plan de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification vise notamment à assurer une délimitation adéquate des zones concernées en fonction des usages qui y sont autorisés;

**CONSIDÉRANT QU’** il y a lieu d’entreprendre la procédure de modification du règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Michel Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal amorce la procédure de modification du règlement de zonage afin de procéder à la rectification de certaines limites de zones au plan de zonage;

**QUE** les modifications proposées visent à ajuster les limites des zones concernées afin d’assurer leur cohérence avec les usages qui y sont autorisés;

**QUE** le projet de règlement modifiant le règlement de zonage soit préparé et soumis au conseil municipal pour adoption conformément aux dispositions législatives applicables;

**QUE** les démarches nécessaires à l’entrée en vigueur de cette modification soient entreprises conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

Avis de motion  
– Modification  
de zonage

**14. Avis de motion – Modification de zonage**

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues**

Avis de motion est donné par Michel Rousseau qu’à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption un règlement modifiant le **Règlement de zonage** de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues.

Le règlement aura pour objet de **rectifier certaines limites de zones apparaissant au plan de zonage**, notamment afin d’ajuster la délimitation des zones concernées en fonction des usages qui y sont autorisés.

Un projet de règlement sera déposé et soumis au conseil conformément aux dispositions législatives applicables.

**DONNÉ À SAINT-ANTOINE-DE-L’ISLE-AUX-GRUES, ce 17 août 2026.**

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Correspondance       | <p><b>15. Correspondance</b></p> <p>Aucune correspondance à lire ce mois-ci</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Suivi de dossier     | <p><b>16. Suivi de dossier</b></p> <p><b>16.1. Vitesse</b></p> <p>Le responsable du dossier de la sécurité, M. François Leclerc, fait le point sur la problématique de la vitesse sur le territoire. Il mentionne que la police a reçu des plaintes de citoyens concernant la vitesse. Toutefois, puisque les données disponibles ne révèlent pas de problématique liée à des accidents, aucune patrouille permanente ne sera affectée au territoire. Il demande à tous de faire preuve de bon jugement et d’être prudent sur le chemin.</p> <p><b>16.2. Déneigement</b></p> <p>Mme Gagnon, rappel que la Municipalité est présentement en appel d’offre sur SEAO pour le déneigement des chemins et des stationnements de l’Isle. L’appel d’offre prend fin le 3 septembre 2026 à 12h.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Varia                | <p><b>17. Varia</b></p> <p><b>17.1. Élection – 27 septembre 2026</b></p> <p>Mme Gagnon rappel que le poste #3 est en élection le 27 septembre prochain. Nous rappelons que la mis en candidature se fera du 14 août au 28 août 2026</p> <p><b>17.2. Gala Prestige</b></p> <p>La Municipalité souhaite nommer le 50e anniversaire du retour de la Mi-Carême, un événement qui souligne l’unicité et le caractère distinctif de l’Isle-aux-Grues, ainsi que l’importance de cette tradition dans la communauté insulaire.</p> <p><b>17.3. Transport</b></p> <p>M. Leclerc revient sur une situation vécue au quai, où un citoyen est intervenu auprès d’un transporteur pour lui faire part de son mécontentement de voir des camions utiliser le traversier de l’Isle. Il souhaite sensibiliser les citoyens au fait que ce type de transport est prévu en début d’année et qu’il constitue un service essentiel pour certaines personnes et entreprises de l’Isle. Il rappelle l’importance de demeurer courtois et respectueux envers les fournisseurs de services, puisque ceux-ci sont nécessaires à la vie sur l’Isle, même si certains citoyens utilisent moins fréquemment ces services.</p> |
| Période de questions | <p><b>18. Période de questions générales écrites et verbales</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

La période de questions débute avec les questions provenant de la salle.

La période de questions prend fin à 19h57

**2026-08-07**

Levée de la  
séance

**19. Levée de la séance ordinaire**

Il est proposé par le conseiller François Leclerc, appuyé par le conseiller Michel Rousseau, que la séance soit levée à 19 heures 58 .

Virginie Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Éric Gervais-Després  
Maire







